

9HÔTEL COLLECTION

Société par actions simplifiée au capital de 74 000 000 €

Siège social : 8 rue Bayen - 75008 Paris

521 770 438 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU 14 FEVRIER 2025

Le 14 février 2025,

Le soussigné :

M. Louis QUENTIN,

en sa qualité de directeur général (le **Directeur Général**) de la société 9Hôtel Collection (521 770 438 RCS Paris, la **Société**), a pris les décisions (les **Décisions**) ci-après inscrites à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société ; modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

*

DÉCISION N°1 TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ; MODIFICATION CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Directeur Général décide de transférer le siège social de la Société, avec effet dès le 22 février 2024, du 251, boulevard Pereire à Paris (75017) au 8, rue Bayen à Paris (75017).

En conséquence, les Associés décident de modifier ainsi qu'il suit l'article 5 des statuts :

« ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 8, rue Bayen – 75017 Paris »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DÉCISION N°2 POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Le Directeur Général confère tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi et, plus généralement, toutes démarches consécutives aux présentes Décisions.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Signé par :

D8EB793F9D1B41B...

M. Louis QUENTIN
Directeur Général